

**D.I.C.R.I.M.**

**DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL  
SUR LES RISQUES MAJEURS  
DE LA COMMUNE  
D'OBERSCHAEFFOLSHEIM**



Photo : www.leuropevueduciel.com

# **SOMMAIRE**

- P3. Le mot du Maire
- P4. Rappels réglementaires
- P5. L'alerte
- P6. La procédure de « vigilance météo »
- P7. Recensement des risques majeurs dans la commune d'Oberschaeffolsheim
- P8. Le risque tempête
- P10. Le risque inondation et coulée d'eau boueuse
- P12. Le risque sismique
- P13. La carte du risque sismique dans le département du Bas-Rhin
- P15. Le risque transport de marchandises dangereuses
- P16. Carte des risques transport de matières dangereuses et inondation de la commune
- P17. Numéros d'urgence
- P18. Principales consignes à respecter

# LE MOT DU MAIRE

La sécurité des habitants d'Oberschaeffolsheim est une des préoccupations majeures de la municipalité.

C'est pourquoi, conformément aux prescriptions du Code de l'Environnement, nous avons réalisé ce Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) afin de vous informer des principaux risques susceptibles de se produire sur la commune d'Oberschaeffolsheim et de préciser les comportements à adopter en cas d'accident.

En complément de ce travail d'information la Commune a élaboré un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) ayant pour objet l'organisation, au niveau communal, des secours en cas d'évènement.

Je vous invite à prendre connaissance de ce document d'information qui vous permettra d'acquérir les bons réflexes pour être acteur de votre sécurité.



Le Maire,  
Eddie ERB

# **RAPPELS REGLEMENTAIRES**

Le DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs) est un document réalisé par le maire dans le but d'informer les habitants de la commune sur les risques naturels et technologiques qui les concerne, sur les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde mise en œuvre ainsi que sur les moyens d'alerte en cas de survenance d'un risque.

Il vise aussi à indiquer les consignes de sécurité individuelles à respecter, consignes qui font également l'objet d'une campagne d'affichage, organisée par le maire et à laquelle sont associés les propriétaires de certains bâtiments (locaux à usage d'habitation regroupant plus de quinze logements par exemple).

L'ensemble des dispositions réglementaires concernant le DICRIM est aujourd'hui codifié au Code de l'Environnement (CE), articles R125-9 à R125-14.

Elles sont complétées par le décret n° 2005-233 du 14 mars 2005 relatif à l'établissement des repères de crues et par le décret n° 2005-1156 du 13 septembre 2005 relatif au plan communal de sauvegarde.

## L'ALERTE

### L'ETAT D'ALERTE

L'accident majeur est une situation exceptionnelle qui appelle une organisation toute aussi exceptionnelle. Il faut donc se préparer à gérer l'évènement, en examinant et suivant les principales consignes d'urgence.

#### L'ALERTE ET LE SIGNAL D'ALERTE

L'alerte pourra être déclenchée par différents moyens tels que, l'activation d'un signal sonore destiné à prévenir la population de l'imminence d'une catastrophe, un appel téléphonique, par des hauts parleurs depuis les véhicules de la police municipale, ou des forces de l'ordre ou par les panneaux d'informations municipales. Elle permet à chacun de modifier son comportement pour adopter une attitude réflexe appliquant les consignes de sécurité, et les mesures de protection adaptées et décrites dans le présent document.

L'alerte sera la réponse à une prévision d'un risque majeur encouru. Toutefois, certains risques majeurs et notamment les tremblements de terre peuvent survenir sans que la prévision à court terme ait pu être enregistrée. L'alerte dans ce cas n'aura pu être donnée.

#### L'ACTIVATION DU SIGNAL SONORE PAR SIRENE

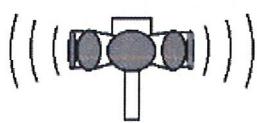
Le signal d'alerte est un signal particulier émis par une sirène. Il est émis dans toute situation d'urgence, mais ne renseigne pas sur la nature du danger.

### LE SIGNAL NATIONAL D'ALERTE

#### Début d'alerte

En cas d'alerte, une sirène émet un signal :

- prolongé
- modulé (montant et descendant)
- comportant 3 séquences entrecoupées d'un court silence



1 minute 41 secondes

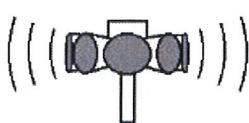
5 secondes

1 minute 41 secondes

5 secondes

1 minute 41 secondes

#### Fin d'alerte



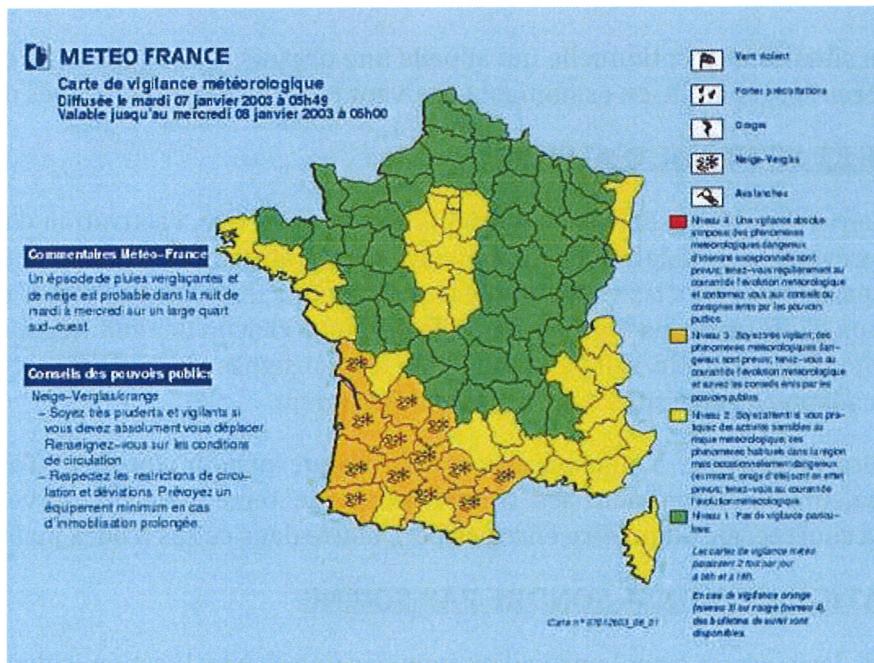
La fin de l'alerte sera annoncée par la sirène, sous forme d'un son continu de :



30 secondes

## LA PROCEDURE « VIGILANCE METEO »

Mise en place par Météo-France elle a pour objectif de décrire, le cas échéant, les dangers des conditions météorologiques des prochaines vingt-quatre heures.



La carte de vigilance est élaborée deux fois par jour (à 6h et à 16h) à des horaires choisis pour une diffusion optimale par les services de sécurité et les médias. Pour la consulter en ligne : <http://www.meteofrance.com>

Les couleurs sont définies à partir de critères quantitatifs correspondant à des phénomènes météorologiques attendus. L'information météorologique est accompagnée de conseils de comportement adaptés :

- **VERT** : pas de vigilance particulière
- **JAUNE** : phénomènes habituels dans la région, mais occasionnellement dangereux ;
- **ORANGE** : vigilance accrue nécessaire, car phénomènes dangereux d'intensité inhabituelle prévus ;
- **ROUGE** : vigilance absolue obligatoire, car phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle

Des conseils de comportements sont définis par la Sécurité civile qui peut prendre en compte, outre les conditions purement météorologiques, des éléments conjoncturels comme les départs en vacances.

# RECENSEMENT DES RISQUES MAJEURS DANS LA COMMUNE D'OBERSCHAEFFOLSHEIM

## Les risques naturels



(S) Le risque **tempête**



(C) Le risque **inondation**  
et/ou **coulée d'eau**  
**boueuse**



(K) Le risque **sismique**

## Les risques technologiques



(K) Le risque **transport**  
**de marchandises**  
**dangereuses**



## LE RISQUE TEMPETE



### Qu'est qu'une tempête ?

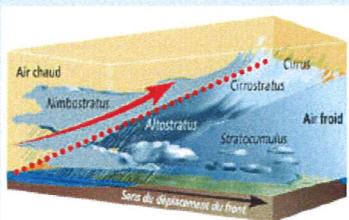
Le seuil au-delà duquel on parle de tempête est de 89 km/h, correspondant au degré 10 de l'échelle de Beaufort (échelle de classification des vents selon douze degrés, en fonction de leurs effets sur l'environnement).

Le contact entre deux masses d'air de caractéristiques différentes est appelé un front. On distingue les fronts chauds et les fronts froids.

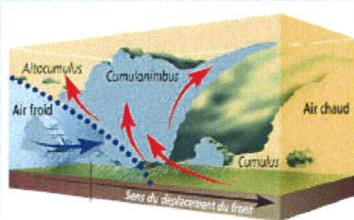
- Un front chaud sépare une masse d'air chaud poussant une masse d'air froid.
- Un front froid sépare une masse d'air froid poussant une masse d'air chaud.

Du fait de la différence de densité entre les masses d'air chaud (légère) et froid (lourde), un front est généralement oblique.

Une tempête correspond à l'évolution d'une perturbation atmosphérique, ou dépression, le long de laquelle s'affrontent deux masses d'air aux caractéristiques distinctes (température, teneur en eau).



Front chaud



Front froid

### LE RISQUE DANS LA COMMUNE

La tempête «LOTHAR» a touché la commune le 26 décembre 1999 et y a causé d'importants dégâts matériels. La vitesse des vents a dépassé les 100 km/h.

#### Mesures prises par la commune dès la survenance de l'évènement :

- La commune alerte la population via un circuit d'alerte de la population avec une priorité donnée aux bâtiments publics accueillant des enfants (école primaire et maternelle, garderie périscolaire, Centre de Loisirs, ...).
- L'évacuation éventuelle de la population se fait en concertation avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS).

## Attention



### Niveau d'Alerte Orange :

#### Conséquences possibles

- Des coupures d'électricité et de téléphone peuvent affecter les réseaux de distribution pendant des durées relativement importantes.
- Les toitures et les cheminées peuvent être endommagées.
- Les branches des arbres risquent de se rompre.
- **Les véhicules peuvent être déportés.**
- La circulation peut être perturbée, en particulier sur le réseau secondaire en zone forestière...

#### Conseils de comportements

- Limitez vos déplacements. Limitez votre vitesse sur route et autoroute, en particulier si vous conduisez un véhicule ou un attelage sensible aux effets du vent.
- Ne vous promenez pas en forêt ni sur le littoral.
- En ville, **soyez vigilants** face aux chutes possibles d'objets divers.
- **N'intervenez pas sur les toitures** et ne touchez en aucun cas à des fils électriques tombés au sol.
- **Rangez ou fixez les objets sensibles** aux effets du vent ou susceptibles d'être endommagés

### Niveau d'Alerte Rouge :

#### Conséquences possibles

- Des coupures d'électricité et de téléphone peuvent affecter les réseaux de distribution pendant des durées très importantes.
- Des dégâts nombreux et importants sont à attendre sur les habitations, les parcs et les plantations. Les massifs forestiers peuvent être fortement touchés.
- La circulation routière peut être rendue très difficile sur l'ensemble du réseau.
- Les transports aériens, ferroviaires et maritimes peuvent être sérieusement affectés.

#### Conseils de comportements

##### *Dans la mesure du possible*

- Restez chez vous.
- Mettez-vous à l'écoute de vos stations de radio locales.
- Prenez contact avec vos voisins et organisez-vous.

##### *En cas d'obligation de déplacement*

- Limitez-vous au strict indispensable en évitant, de préférence, les secteurs forestiers.
- Signalez votre départ et votre destination à vos proches.

##### *Pour protéger votre intégrité et votre environnement proche*

- Rangez ou fixez les objets sensibles aux effets du vent ou susceptibles d'être endommagés.
- N'intervenez en aucun cas sur les toitures et ne touchez pas à des fils électriques tombés au sol.
- Prévoyez des moyens d'éclairage de secours et faites une réserve d'eau potable.
- Si vous utilisez un dispositif d'assistance médicale (respiratoire ou autre) alimenté par l'électricité, prenez vos précautions en contactant l'organisme qui en assure la gestion.

## Les bons réflexes

### Respecter les consignes des autorités

- Rentrer à l'intérieur tous les objets susceptibles d'être emportés (tables, chaises...)
- Débrancher les appareils électriques et les antennes de télévision
- Pour les responsables de chantiers de construction : mettre les grues en girouettes, rassembler le personnel à l'abri
- Pour les agriculteurs, rentrer le bétail et le matériel
- En cas de manifestation avec un chapiteau : arrêter la manifestation et évacuer le public
- Ne pas prendre votre voiture
- Ne pas prendre l'ascenseur pour éviter de rester bloqué



Ecoutez la radio



Rentrez rapidement dans un bâtiment



Ne pas chercher les enfants à l'école



Ne téléphonez pas sauf en cas d'urgence

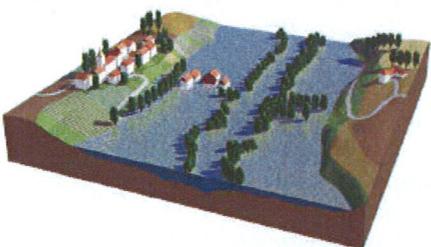


## LE RISQUE INONDATION ET/OU COULEE D'EAU BOUEUSE

En temps normal, la rivière s'écoule dans son lit mineur.



Pour les petites crues, l'inondation s'étend dans le **lit moyen** et submerge les terres bordant la rivière. Lors des grandes crues, la rivière occupe la totalité de son lit majeur.



Lorsque le sol est saturé d'eau, la nappe affleure et **inonde les terrains bas**.



### Les inondations :

L'inondation est une submersion à des hauteurs variables, rapide ou lente, d'une zone pouvant être habitée, habituellement hors d'eau, par débordement naturel d'un cours d'eau, soit par une coulée d'eau chargée en sédiments (coulée d'eau boueuse).

L'inondation fait suite à un épisode de pluie importante et/ou à une fonte de neige.

Le risque d'inondation est la conséquence de deux composantes : l'eau qui peut sortir de son lit habituel d'écoulement et l'homme qui s'installe dans l'espace alluvial pour y implanter toutes sortes de constructions, d'équipements et d'activités.

L'État, par le biais des Services de Prévision des Crues (SPC) et du Service Central Hydrométéorologique d'Appui à la Prévision des Inondations (SCHAPI), assure la surveillance des principaux cours d'eau et de ce fait, la prévision des crues sur des secteurs identifiés.

### ***Le risque sur la commune***

#### **- Inondations et coulées de boues du 22 au 27 mai 1983**

Arrêté de reconnaissance de catastrophe naturelle du 20 juillet 1983 publié au JO le 26 juillet 1983

#### **- Inondations et coulées de boues du 24 juin 1992**

Arrêté de reconnaissance de catastrophe naturelle du 24 décembre 1992 publié au JO le 16 janvier 1993

#### **- Inondations et coulées de boues du 9 juin 1996**

Arrêté de reconnaissance de catastrophe naturelle du 9 décembre 1996 publié au JO le 20 décembre 1996

#### **- Inondations et coulées de boues du 25 décembre 1999**

Arrêté de reconnaissance de catastrophe naturelle du 29 décembre 1999 publié au JO le 30 décembre 1999

Par ailleurs des débordements fréquents du Mühlbach et de la Bruche sont observés.

### **Mesures prises par la commune dès la survenance de l'évènement :**

- La commune alerte la population via un circuit d'alerte de la population avec une priorité donnée aux habitants situés à proximité des rivières.
- L'évacuation éventuelle de la population se fait en concertation avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS).

## Attention



### Avant :

- obturer les entrées d'eau : portes, soupiraux, aérations,
- couper le gaz et l'électricité,
- mettre au sec les meubles, objets, matières et produits,
- amarrer les cuves, prendre les mesures pour éviter la pollution de l'eau (fuel, produits toxiques,...),
- faire une réserve d'eau potable,
- prévoir l'évacuation,

### Pendant :

- s'informer de la montée des eaux (radio, mairie...);
- couper le gaz et l'électricité;
- Aller sur les points hauts préalablement repérés (étages des maisons, collines).
- n'entreprendre une évacuation que si vous en recevez l'ordre des autorités ou si vous êtes forcés par la crue;
- ne pas s'engager sur une route inondée (à pied ou en voiture) : lors des inondations du Sud-Est des dix dernières années, plus du tiers des victimes étaient des automobilistes surpris par la crue.

### Après :

- aérer et désinfecter les pièces
- chauffer dès que possible et dès que les conditions de sécurité le permettent
- ne rétablir le gaz et l'électricité que sur une installation sèche.

Remarque : en ce qui concerne les crues torrentielles, compte tenu du caractère brutal et très rapide du phénomène, la meilleure solution consiste à ne pas s'implanter à proximité immédiate des rives, même si le filet d'eau apparaît sans danger.

## Les bons réflexes

### A l'approche du sinistre :

**Se conformer aux directives des services techniques et des pompiers, y compris en cas de mesure d'évacuation.**

Respecter la réglementation de circulation et de stationnement.



Ecouter la radio



Fermez toutes les ouvertures (portes, fenêtre, soupiraux, aérations....)



Coupez l'électricité et le gaz



Montez à pied dans les étages



Ne pas chercher les enfants à l'école

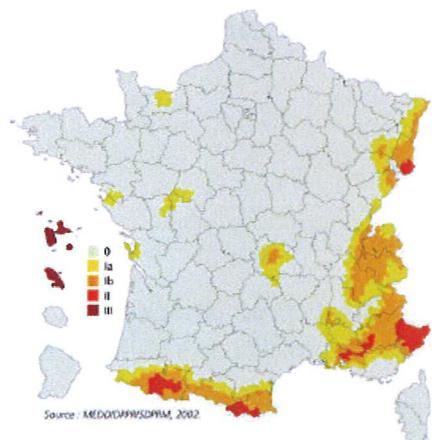


Ne pas téléphoner sauf en cas d'urgence



## LE RISQUE SISMIQUE

### Aléa sismique en France



#### Le zonage sismique de la France

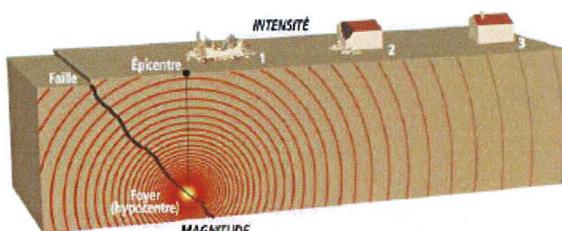
**zone 0** : sismicité négligeable

**zone Ia** : sismicité très faible

**zone Ib** : sismicité faible

**zone II** : sismicité moyenne

**zone III** : sismicité forte.



#### Épicentre

### Séisme:

Les séismes sont, avec le volcanisme, l'une des manifestations de la tectonique des plaques.

L'activité sismique est concentrée le long de failles, en général à proximité des frontières entre ces plaques.

Lorsque les frottements au niveau d'une de ces failles sont importants, le mouvement entre les deux plaques est bloqué.

De l'énergie est alors stockée le long de la faille. La libération brutale de cette énergie permet de rattraper le retard du mouvement des plaques. Le déplacement instantané qui en résulte est la cause des séismes.

Après la secousse principale, il y a des répliques, parfois meurtrières, qui correspondent à des petits réajustements des blocs au voisinage de la faille.

L'importance d'un séisme se caractérise par deux paramètres : sa magnitude et son intensité.

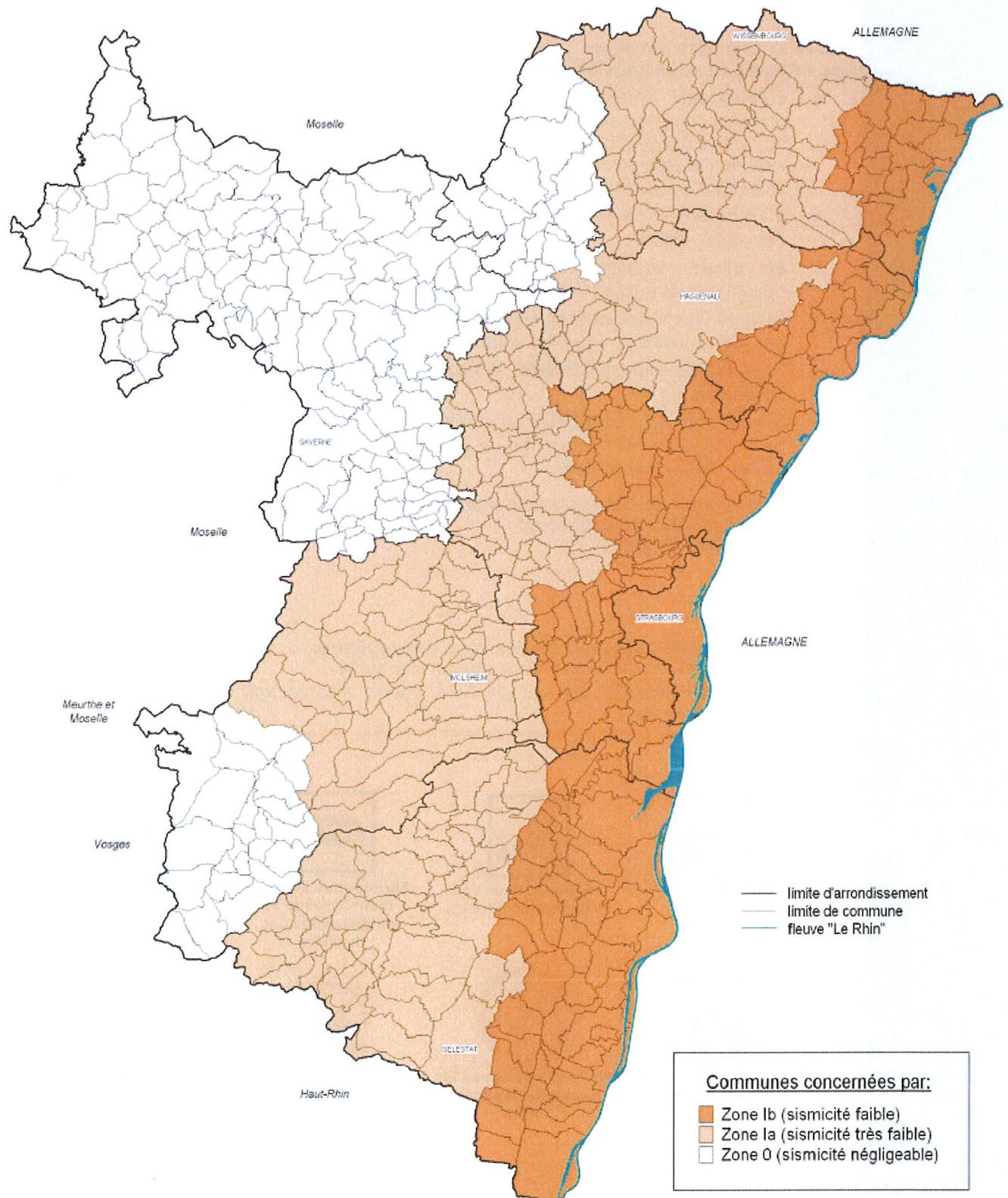
### LE RISQUE DANS LA COMMUNE

La commune est située dans la zone Ib : zone de sismicité faible.

#### Mesures prises par la commune dès la survenance de l'évènement :

- La commune alerte la population via un circuit d'alerte de la population avec une priorité donnée aux bâtiments publics accueillant des enfants (école primaire et maternelle, garderie périscolaire, Centre de Loisirs, ...).
- L'évacuation éventuelle de la population se fait en concertation avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS).

## Risque sismique dans le département du Bas-Rhin



## Attention



### Avant :

- «Repérez» les points de coupure du gaz, eau, électricité.
- Fixez les appareils et les meubles lourds.
- Préparez un plan de regroupement familial

### Pendant :

- **Dès la première secousse : baissez-vous, protégez-vous la tête et surtout restez où vous êtes ! Restez où vous vous trouvez :**
  - à l'intérieur : mettez-vous près d'un mur, d'une colonne porteuse, dans l'encadrement d'une porte ou sous des meubles solides. Éloignez-vous des fenêtres. Si vous êtes au lit : attendez en vous protégeant la tête avec un oreiller. Les objets situés au-dessus de vous peuvent tomber. De plus, les éclats de verre cassé sur le sol blessent souvent les personnes qui ont cherché à évacuer ou à sortir du lit pour se glisser dessous.
  - à l'extérieur : ne restez pas sous des fils électriques ou ce qui peut s'effondrer (ponts, corniches, toitures...)
  - en voiture : arrêtez-vous et ne descendez pas avant la fin des secousses. Évitez les ponts ou les rampes qui pourraient avoir été endommagés par le séisme.
  - Si vous êtes dans un **MAGASIN OU TOUT AUTRE ENDROIT PUBLIC**, ne vous précipitez pas vers les sorties. Éloignez-vous des étagères contenant les objets qui pourraient tomber.
  - Si vous êtes dans la **CUISINE**, éloignez-vous du réfrigérateur, du fourneau, et des placards suspendus.
  - Si vous êtes dans un **STADE** ou un **THEATRE**, restez dans votre siège et protégez votre tête avec vos bras. N'essayez pas de partir avant l'arrêt des secousses. Partez alors dans le calme, de façon ordonnée.
- Ouvrez les portes, vous éviterez ainsi leur blocage
- Protégez-vous la tête avec les bras.
- N'allumez pas de flamme.

### Après :

- **Après la première secousse, méfiez-vous des répliques** : il peut y avoir d'autres secousses.
- Ne prenez pas les ascenseurs pour quitter un immeuble.
- Vérifiez l'eau, l'électricité. En cas de fuite, ouvrez les fenêtres et les portes, sauvez-vous et prévenez les autorités.

## Les bons reflexes



Ecouter la radio



Eloignez vous des bâtiments, pylônes....



Abritez vous sous un meuble solide et éloignez vous des fenêtres



Coupez l'électricité et gaz



N'entrez pas dans un bâtiment endommagé



Ne touchez pas aux fils électriques tombés à terre



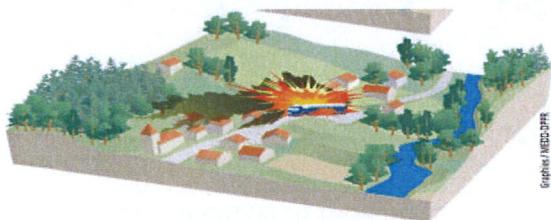
Ne pas chercher les enfants à l'école



Ne pas téléphoner sauf en cas d'urgence



## LE RISQUE TRANSPORT DE MARCHANDISES DANGEREUSES



Explosion d'un camion citerne



Panneaux de signalisation

### TMD :

Le transport de matières dangereuses ne concerne pas que des produits (TMD hautement toxiques, explosifs ou polluants. Tous les produits dont nous avons régulièrement besoin, comme les carburants, le gaz ou les engrangements, peuvent, en cas d'événement, présenter des risques pour la population ou l'environnement.

Le risque de transport de matières dangereuses, ou risque TMD, est consécutif à un accident se produisant lors du transport de ces matières par voie routière, ferroviaire, voie d'eau ou canalisations.

### Mesures prises par la commune dès la survenance de l'évènement :

-La commune alerte la population via un circuit d'alerte de la population avec une priorité donnée aux bâtiments publics accueillant des enfants (école primaire et maternelle, garderie périscolaire, Centre de Loisirs, ...).

-L'évacuation éventuelle de la population se fait en concertation avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS).

### LE RISQUE DANS LA COMMUNE

Une canalisation de gaz traverse la commune en empruntant la rue du Général de Gaulle.

Deux pipelines, canalisations enfouies dans le sol qui assurent le transport d'hydrocarbures, traversent la commune l'un à son extrémité Ouest, l'autre à son extrémité Est. Le premier est géré par la société Trapil, le second est géré par la Société du Pipeline Sud-Européen. Ces sociétés en assurent une surveillance au sol et aérienne régulière. La présence des pipelines est signalée par des bornes et balises qu'il est interdit de déplacer.

Les pipelines sont calculés pour résister à des pressions importantes, mais ils restent vulnérables aux agressions extérieures et surtout celles provoquées par les engins mécaniques.

Le percement d'un pipeline entraîne le jaillissement de produit gazeux ou liquide, qui peut présenter les risques suivants : explosion, incendie, asphyxie ou pollutions.

En cas d'incident, vous devez :

#### PROTEGER :

- arrêter les moteurs
- Interdire tous les feux et étincelles
- Faire évacuer les lieux aussi largement que possible

#### ALERTER :

- Les services de secours, la gendarmerie
- La mairie

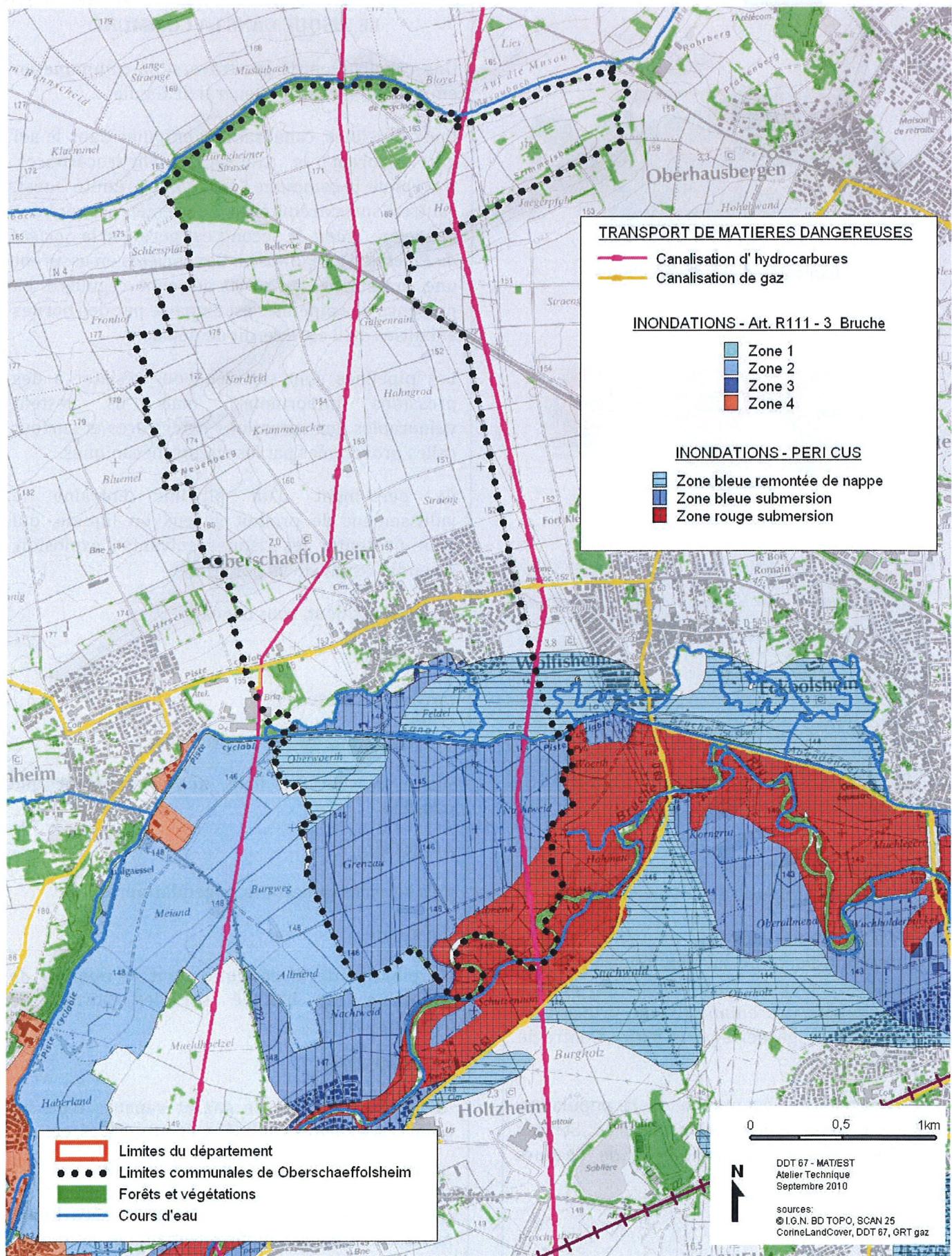
L'exploitant de la conduite dont le numéro de téléphone est indiqué sur les bornes de signalisation

#### VOUS MEFIER :

- des concentrations de gaz et vapeurs dans les points bas, cavités confinées, égouts, caves, etc.....
- ne retournez pas sur les lieux de l'accident.
- En cas d'accident, même sans fuite, la sécurité est menacée. Prévenez impérativement l'exploitant.



# Carte des risques



## NUMEROS D'URGENCE

➤ Numéro d'urgence	<b>112</b>
➤ Sapeurs-pompiers	<b>18</b>
➤ Urgences médicale SAMU	<b>15</b>
➤ Gendarmerie Nationale	<b>17</b>
➤ Gendarmerie de Wolfisheim	<b>03 88 78 20 19</b>
➤ Mairie d'Oberschaeffolsheim	<b>03 88 78 10 50</b>

### Adresses utiles : <http://www.prim.net/>

*Portail de la prévention des risques majeurs*

<http://www.bas-rhin.pref.gouv.fr/pprnt/>

Risques naturels et technologiques dans le Bas-Rhin.

Information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers.

<http://france.meteofrance.com/vigilance/Accueil>

Carte actualisée de la vigilance météorologique.

## PRINCIPALES CONSIGNES A RESPECTER



En cas d'alerte, il est important de pouvoir être informé sur la nature du risque, ainsi que les premières consignes à appliquer. Le meilleur moyen est de se mettre à l'écoute de la radio :

France Bleu Alsace - 101,4 Mhz

**Conseil : ayez toujours en état de marche un poste portatif à piles**



Les enseignants et les éducateurs sont là pour assurer la sécurité des enfants. Ils sont informés des conduites à tenir et appliquent des consignes strictes en cas d'alerte. Vous devez faire confiance à l'établissement scolaire. Sans consigne contraire des responsables des secours, n'allez pas chercher vos enfants à l'école pour ne pas les exposer au danger.



Même si la tentation est grande d'utiliser le téléphone dans ces circonstances, vous devez éviter de passer des appels qui resteront bien souvent sans réponse, soit par surcharge du réseau, soit par une rupture technique du réseau.



L'alerte : La procédure « Vigilance Orange » de Météo-France a pour objectif de décrire, le cas échéant, les dangers des conditions météorologiques des prochaines vingt-quatre heures et les comportements individuels à respecter.

**Les équipements minimum à conserver à domicile sont:**

- **Lampe torche avec piles**
- **Radio portable avec piles**
- **Eau potable**
- **Papiers personnels**
- **Médicaments urgents**
- **Couvertures**
- **Matériel de colmatage (ruban adhésif,...)**
- **Vêtements de rechange**